

Le Plan de Mobilité...

... c'est quand une entreprise propose à ses collaborateurs des solutions de mobilité durable, pour se rendre au travail et pour les déplacements professionnels. Ses avantages :

- + Le bien-être des collaborateurs
- + Une maîtrise de l'impact environnemental
- + Le respect des réglementations en vigueur



En quelques chiffres :

23%

des Français déclarent avoir déjà renoncé à un emploi ou à une formation, faute de moyen pour se déplacer *

15%

c'est la proportion de jours d'absence en moins chez les collaborateurs pratiquant le vélo *

61%

des dirigeants envisageaient de poursuivre ou mettre en place des actions de mobilité durable en 2016*

* Sources : Laboratoire de la Mobilité inclusive, Étude TNO, Club de la Mobilité durable.

Pour aller plus loin :



Retrouvez nos ressources, Bonnes Pratiques, agenda, veille réglementaire, annuaire, sur www.decllic-mobilites.org



Consultez nos outils pour mettre en place votre Plan de Mobilité : outils d'évaluation de la démarche, argumentaire en faveur de la mobilité durable, guide sur les déménagements d'entreprise, etc.



Rencontrez nos experts : diagnostic, formation, accompagnement, échange entre pairs.

Contact :



contact@decllic-mobilites.org



03 20 99 23 56



www.reseau-alliances.org



Réseau Alliances
40 rue Eugène Jacquet
59700 Marcq-en-Baroeul

Décllic Mobilités

un outil développé par

Réseau ALLIANCES
ENTREPRENEURS DE CROISSANCE RESPONSABLE

et en partenariat avec



Plan de Mobilité

LES 5 ÉTAPES POUR SE LANCER !



Décllic Mobilités

www.decllic-mobilites.org



1



*Le lancement
(1 mois)*

- Appui de la Direction et définition du degré d'implication des collaborateurs.
- Identification des enjeux de mobilité et actions déjà mises en place.
- Constitution de la gouvernance du projet.

2



*Le diagnostic mobilité
(2 mois)*

- Objectif : évaluer le potentiel d'utilisation pour chaque mode de transport durable.
- Étude de l'accessibilité de l'entreprise pour chaque mode de transport.
- Analyse croisée avec les lieux de domicile des collaborateurs.
- Enquête auprès des collaborateurs sur leurs habitudes de mobilité.

3



*Co-création du plan d'actions
(3 mois)*

- Définition des objectifs du Plan de Mobilité.
- Définition des modalités de mise en place des actions à mener, en concertation.
- Constitution des groupes de travail : définition des modalités, acteurs, budget, critères d'évaluation, planning, etc.

4



*Animation du Plan de Mobilité
(tout au long de l'année)*

- Mise en place des actions.
- Aménagements et équipements sur le site.
- Information, événements mobilité récurrents.

5



*Évaluation des actions
(tous les ans)*

- Mesure de la réussite des actions et changements des usages des collaborateurs.
- Mesure des évolutions en matière de qualité de vie au travail et de performance.
- Analyse croisée entre les dépenses et les coûts évités grâce au Plan de Mobilité.
- Adaptation du plan d'actions en fonction des résultats et des nouveaux objectifs identifiés.



Les conseils Déclic Mobilités

- 👍 La gouvernance du projet réunit régulièrement les services RH, financier, communication, aménagement, et la Direction. L'objectif est de faciliter la mise en place du Plan de Mobilité et de le faire vivre dans le temps.
- 👍 Formez des relais ambassadeurs de la mobilité au sein des équipes.
- 👍 N'ayez pas un ton culpabilisant lorsque vous vous adressez aux collaborateurs.
- 👍 La conduite du changement prend du temps ! Tous les 3 à 5 ans, renouvelez votre enquête de mobilité auprès de vos collaborateurs pour évaluer les changements de pratiques. Vous pourrez aussi reprendre l'analyse cartographique sur l'accessibilité du site et sur les lieux.